

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **110 (1984)**

Heft 19

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

deux fois plus élevée que celle des lés d'étanchéité de bitume. L'adhérence des lés d'étanchéité aux raccords avec les éléments de ferblanterie est ainsi aussi améliorée. L'expérience a montré qu'un profilé de compression fixé tous les 25 cm constituait un moyen fort bien approprié pour effectuer les raccordements des étanchéités en lés de bitume polymère avec les métaux, la pierre naturelle et les

supports liés au ciment. *Les trames utilisées, la bonne compatibilité avec d'autres matériaux et la bonne capacité d'adhérence des lés d'étanchéité de bitume polymère ainsi que leurs propriétés plasto-élastiques permettent, avec des profilés de compression, de réaliser des raccords empêchant toute infiltration d'eau derrière l'étanchéité* (fig. 6). Si l'on constate des infiltrations d'eau par-derrière, la cause en est tou-

jours due à des fissures dans le support lié au ciment (crépi ou béton armé fissurés).

Adresse de l'auteur:

Rolf Brändle
Ing. dipl. EPF/SIA
Asphalt-Emulsion AG, Rautistr. 58
8048 Zurich

Actualité

Initiatives anti-nucléaire et sur l'énergie: le point de vue de l'Académie suisse des sciences techniques

Le comité et le conseil scientifique de l'Académie suisse des sciences techniques, organisation faîtière de 36 associations techniques professionnelles regroupant plus de 40 000 membres, ont adopté le 26 juin dernier la position suivante à propos des initiatives anti-nucléaire et sur l'énergie.

«L'Académie suisse des sciences techniques se réjouit du débat suscité par les initiatives. En effet, celui-ci attire l'attention du public sur des aspects fondamentaux des problèmes énergétiques, en particulier sur la vulnérabilité politique de notre approvisionnement énergétique, sur l'épuisement à long terme des réserves mondiales de pétrole et sur les effets secondaires des différents modes de production d'énergie.

» Dans ses considérations, l'Académie part du fait que notre pays ne dispose que de très peu de sources et de réserves propres d'énergie. L'aggravation de la situation énergétique a déjà été reconnue en Suisse dans les années cinquante. A l'époque, pour couvrir les besoins énergétiques croissants, on avait à choisir entre des centrales à mazout et des centrales atomiques. C'est cette deuxième proposition qui a été retenue. En Suisse aussi, après la crise du pétrole de 1973, la recherche d'autres énergies de remplacement, comme de tous les moyens visant à améliorer le rendement énergétique des installations existantes, a été activée. Mais la recherche dans le secteur des énergies dites nouvelles est une affaire de longue haleine.

» L'Académie approuve sans réserve ces efforts à long terme. Toutefois, une stratégie à court et à moyen terme est nécessaire. Celle-ci consiste à *réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole par un recours accru aux sources d'énergie disponibles aujourd'hui, c'est-à-dire le bois, le charbon, le gaz naturel, le combustible nucléaire et la houille blanche.*

» L'Académie est consciente du fait que l'on doit tenir compte des nuisances pour l'environnement de tous ces agents énergétiques. Mais, il est aussi probable que les systèmes énergétiques du futur ne

seront pas absolument exempts d'effets secondaires, ne serait-ce que par la nécessité de recourir à d'énormes quantités de matières premières.

» L'Académie constate qu'il est très difficile de comparer les risques des différents systèmes selon les mêmes critères, car leurs effets sur le corps humain ainsi que dans l'espace et le temps sont tout à fait différents. Malgré les énormes efforts consentis actuellement et dans un proche avenir dans le monde entier par des chercheurs et des ingénieurs pour bien comprendre toutes ces questions et augmenter la sécurité, aucun des systèmes énergétiques existants ne peut être considéré comme idéal à tous points de vue. Mais, d'un autre côté, il n'existe pas non plus de motif décisif, tant du point de vue scientifique que technique, pour renoncer aujourd'hui à l'une des sources d'énergie susmentionnées.

» Les initiatives soumises au vote du peuple suisse signifieraient un renoncement presque absolu et de ce fait prématuré à l'utilisation de l'énergie nucléaire. *Etant donné que la législation actuelle règle tous les problèmes relatifs à la sécurité des installations nucléaires (et de leurs déchets!) et que les deux Chambres sont compétentes pour décider de la construction de nouvelles centrales, l'Académie est convaincue qu'il existe en la matière des instruments de contrôle suffisants et flexibles. Tant la menace politique à court terme de notre approvisionnement énergétique que les considérations à long terme sur l'environnement parlent en faveur d'une diversification et non pas d'une limitation des agents énergétiques. Pour ces raisons, l'Académie suisse des sciences techniques recommande le rejet des deux initiatives.*»

Vie de la SIA

Succès des journées d'introduction aux RPH 1984

Le 28 janvier 1984, l'assemblée des délégués de la SIA, réunie à Berne, a approuvé à l'unanimité les nouveaux règlements concernant les prestations et honoraires (RPH 84) des architectes (102), des ingénieurs civils (103), des ingénieurs forestiers (104), des ingénieurs mécaniciens et électriciens, ainsi que des ingénieurs spécialisés dans les installations du bâtiment (108).

Afin de faciliter dans la pratique l'utilisation des nouveaux RPH, la direction de la Société a décidé d'organiser des Journées d'information qui ont rencontré un grand intérêt. Près de 1870 personnes au total ont assisté aux rencontres organisées à Berne, Lucerne, Saint-Gall, Bâle, Zurich, Lausanne, Lugano et Genève. A Zurich, l'affluence fut telle qu'il fallu répéter par deux fois la manifestation.

L'application pratique des règlements

La matinée était consacrée aux sujets communs à tous les règlements. Il fut question en particulier de l'article 1: Généralités et principes, identiques dans tous les RPH (partie juridique), ainsi que des motifs et buts de la révision, de la description des prestations, du calcul des honoraires selon le tarif-temps et le tarif-coût, de l'organisation de l'étude et de la collaboration au sein des groupes d'études.

Les quelques points suivants ressortirent en particulier de la discussion qui suivit les divers exposés:

- établissement d'un commentaire aux RPH 84;
- acceptation des RPH par la Confédération, les cantons et les communes;
- attribution de la compétence juridictionnelle au tribunal ordinaire plutôt qu'au tribunal arbitral;
- comportement vis-à-vis de sous-offres;
- différence entre les honoraires forfaitaires et globaux;
- prescription;
- mandat/contrat d'entreprise;
- adaptation annuelle de K1 et K2 et tarif-temps;
- droit de donner des instructions et devoir d'information;
- responsabilité;
- règles SIA relatives à l'informatique;
- professionnels spécialisés et conseillers;
- phase la plus favorable pour passer le contrat par écrit;
- adaptation des contrats en cours.

Exemples de contrats et points particuliers aux divers RPH

L'après-midi était consacré aux 3 RPH 102, 103 et 108 séparément afin d'examiner les questions propres à chaque discipline. On y discuta aussi des exemples de contrats établis par les collaborateurs des commissions de révision.

En ce qui concerne le règlement 102, les questions ont avant tout porté sur les points suivants:

- tarif-volume;
- facteur de correction;